Règlement Les Courses du Canada 2025

Article 1 : Présentation

Le club ACA Beauvais représenté par son président est l'organisateur de l'événement "Courses du Canada", 3ème édition qui aura lieu le **Dimanche 4 mai 2025**.

Les courses du Canada sont composées d':

- une épreuve nommée "**Le Challenge**" basée sur le principe d'une course à élimination. Les participants doivent effectuer le tour du Plan d'eau (environ 3 km) dans un temps imparti qui diminue à chaque fois (article 15). A partir de la catégorie cadet U18 (né en 2008 et 2009) . 1er départ obligatoire à **9H00**.
- une course en ligne chronométrée de 2 km pour les catégories U16 (né en 2010 et 2011) et U14 (né en 2012 et 2013). Départ vers **11H30**.
- une course en ligne non-chronométrée de 1 km pour la catégorie U12 (né en 2014 et 2015). Départ vers **11H45**.

Les épreuves ont lieu sur le site du Plan d'eau du Canada de Beauvais.
Lieu de départ et d'arrivée au niveau de l'espace baignade accessible à pied à partir des parkings de la rue de la Mie au Roy ou du parking du chemin Colson (rue de Fouquenies).

Cette manifestation est inscrite au calendrier officiel de la Fédération Française d'Athlétisme dans la catégorie « Courses Hors Stade ».

Article 2 : Conditions de participation

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :
• soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;

• soit d'**une attestation** (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le **Parcours de Prévention Santé** (ou « **PPS** ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. (Les certificats médicaux ne sont plus valables)
Site PPS: https://pps.athle.fr/

Pour **les personnes mineures** de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur **soit** :
- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).

- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Aucun dossard ne sera remis sans une de ces pièces justificatives. Vous admettez que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et que vous ne devez pas vous inscrire si vous n'êtes pas correctement entraîné(e) et apte médicalement. En acceptant ces conditions d'inscription, vous assumez l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve. Vous assumez également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière (liste non exhaustive).

Article 3 : Inscriptions

- "**Le Challenge**" est autorisé aux catégories Cadets U18 (16 ans et plus au 31 décembre), Juniors U20 (18 ans et plus au 31 décembre), Espoirs, Seniors et Masters. **Limité à 120 participants**.

- "**La Course Enfant**" chronométrée est autorisée pour les catégories U16 (14 ans et plus au 31 décembre) et U14 (12 ans et plus au 31 décembre).

- "**La Course Enfant**" non-chronométrée est autorisée uniquement pour la catégorie U12 (10 ans et plus au 31 décembre).

Les mineurs devront présenter une autorisation parentale de participation à la course à laquelle ils se sont inscrits.

Une seule voie d'inscription est possible: Internet par le biais d'un paiement sécurisé sur le site ADEORUN, jusqu'au jeudi 1er mai 2025 à 20h.

Inscription sur place le jour de la course **uniquement pour les courses enfants**.

Les frais d'inscription sont les suivants:

Epreuve	Horaire	Tarif
Le Challenge	9H00	12 €
La Course Enfant chronométrée	11H30	2 €
La Course Enfant non-chronométrée	11H45	gratuit

Lors de l'inscription tout dossier incomplet sera refusé.

Renseignements :

Article 4 : Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit, sous réserve de l'évolution de la réglementation.

Article 5 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards sera organisé, au niveau de l'espace baignade, le dimanche 4 mai à partir de 8h et jusqu'à 15 minutes avant le début de l'épreuve.
La présentation d'une pièce d'identité ou d'une licence valide est exigée.
Selon la situation sanitaire des mesures de protection pourront être demandées (masques, pass sanitaire,...).

Les dossards, portés sur le devant du corps, devront être visibles pendant toute la durée de l'épreuve.

Article 6 : Parcours

Un fléchage est prévu sur le parcours des épreuves. L'accompagnement à vélo, auto et moto est interdit sur le parcours. Un coureur balai est chargé sur chaque distance de vérifier que tous les coureurs sont arrivés. En cas d'abandon d'un concurrent, celui-ci doit remettre son dossard à un signaleur ou à un coureur balai.

Article 7 : Chronométrage

Le chronométrage sera effectué manuellement.

Article 8 : Récompenses, classement et remise des prix

Un classement général scratch sera effectué à l'issue de la course.
La remise des prix se déroulera après l'arrivée des courses.
Les podiums scratch Hommes et Femmes seront récompensés sur chaque course.
En fonction des règles sanitaires en vigueur le jour de l'évènement, le passe sanitaire et le port du masque sanitaire pourront être obligatoires à la remise des prix.

Article 9 : Ravitaillement

Un ravitaillement complet sera proposé à l'issue de chaque boucle et à l'arrivée de chaque épreuve.
Sur l'épreuve "Le Challenge", un emplacement sera prévu dans le sas d'attente pour les ravitaillements personnels.

Article 10 : Consigne

Une consigne (sac fermé sans objet de valeur) sera mise en place pour ceux qui le souhaitent. Le sac sera restitué après la course sur présentation du dossard.

Article 11 : Environnement

Tous les concurrents doivent respecter les règles minimales de propreté et de respect de la nature.

Article 12 : Assurance et Responsabilité civile

Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts par la compagnie AIAC Courtage, individuelle civile : les licenciés de la FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de défaillance physique avant, pendant ou après l'épreuve et en cas de vol et de perte de biens personnels. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 13 : Sécurité

Le parcours sera protégé par des signaleurs qui pourront contacter les organisateurs, le service médical de la Sécurité Civile ou tout autre organisme habilité à intervenir en cas d'incident ou d'accident.
La sécurité Civile sera présente durant le parcours et à l'arrivée pour assurer les premiers soins de secours.

Le SAMU60 et les Urgences de l'Hôpital de Beauvais ont été informés de l'organisation de la course.
Les concurrents courent sous leur propre responsabilité et ils doivent se conformer aux règles de circulation définies par le code de la route.

Article 14 : Droits à l'image

Le concurrent autorise expressément les organisateurs de la course à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, lors de la manifestation sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Article 15 : Conditions spécifiques pour "Le Challenge"

- Déroulement de l'épreuve:
 Chaque participant doit faire le tour du plan d'eau du Canada (boucle d'environ 3 km) dans un temps imparti qui diminue à chaque boucle (voir tableau ci-dessous).
 Les participants qui ne franchissent pas la ligne d'arrivée à temps ou qui ne prennent pas part au départ suivant sont éliminés.
 Les départs ne peuvent pas être anticipés (exemple: un concurrent qui termine le 1er tour à 9h15 doit attendre 9h22 pour prendre le prochain départ).

- Tableau récapitulatif de l'épreuve:

	Horaire	**Temps imparti (minutes)**	**Vitesse minimale (km/h)**	**Temps maximal au km**	**Distance parcourue au départ du tour (km)**	**Distance parcourue à l'arrivée du tour (km)**	**Catégorie CADET (2007 -2008)**
1er départ	9:00	22	8,2	7'20"	0	3	autorisée
2ème départ	9:22	19	9,5	6'20"	3	6	
3ème départ	9:41	17	10,6	5'40"	6	9	
4ème départ	9:58	15'30"	11,6	5'10"	9	12	

5ème départ	10:13:30	14	12,9	4’40”	12	15	
6ème départ	10:27:30	12’30”	14,4	4’10”	15	18	
7ème départ	10:40	11	16,4	3’40”	18	21	
8ème départ	10:51	10	18,0	3’20”	21	24	
Arrivée	11:01						

- Contrôles:

 Des contrôles des participants auront lieu à chaque boucle. Un participant n’ayant pas pris un départ et se retrouvant sur le parcours sera automatiquement exclu de l’épreuve.

- Abandons

 Sauf cas de forces majeurs, les abandons ne sont possibles qu’au niveau des zones départs et arrivées. Tout abandon en cours de boucle doit être annoncé à un membre de l’organisation.

- Vainqueur:

 Si pour le 8ème et dernier départ, plusieurs concurrents sont encore en lice, le(la) premier(e) qui franchira la ligne d’arrivée sera déclaré(e) vainqueur quel que soit son temps.

 Le vainqueur pourra être annoncé plus tôt s’il ne reste qu’un(e) participant(e).

Article 16 : Acceptation du règlement

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance dudit règlement et en accepter toutes les clauses. Il s’engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d’arrivée. L’organisateur se réserve le droit de le modifier, notamment, pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités compétentes.

Le règlement de la course peut être modifié à tout moment par l’organisateur. Il revient aux participants de vérifier son contenu.

Dernière mise à jour le 08/02/2025